

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2999

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« – développer et renforcer les systèmes alimentaires territorialisés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler ici l'importance du développement de systèmes alimentaires territorialisés et des circuits courts dans les actions à mettre en œuvre pour préserver la souveraineté alimentaire de la nation, telle que reconnue dans le droit international (Déclaration UNDROP 2018). Cet amendement a été travaillé avec le Collectif Nourrir.